

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



**MAIRIE
DE
TREGUNC**

**COMPTE DE
GESTION DU
TRESORIER 2018
BUDGET ANNEXE
DU PORT DE
TREVIGNON**

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 28

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine - SELLIN Yannick – Valérie VOISIN - TANGUY Michel – RIVIERE Marie-Pierre - DERVOUOT Dominique - FLOCH ROUDAUT Rachel – LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – GALBRUN Karine – NIMIS Philippe – LE MAREC Vincent – JOULAIN Anita - JAFFREZIC Christiane – Jean-Paul NVEZ - SALAUN Fanny – HEMON Morgane - DENIEL Baptiste – Brigitte BANDZWOLEK - SINKIN DANIELOU Gisèle – LE GUILLOU Marthe – ALITURKI Stéphanie.

Absent :

- Bruno BORDENAVE

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom :

- Sylvie VERGOS à Sonia DOUX BETHUIS

- Paul DADEN à Michel TANGUY

- Yoann GUYON à Luc LAURENT

- Marcelle JAFFREZIC à Marthe LE GUILLOU

Date de convocation : 19 mars 2019

Stéphanie ALITURKI est nommée secrétaire de séance

Monsieur Le Maire indique que le compte de gestion du trésorier met en évidence des résultats conformes au compte administratif.

Le compte de gestion du budget annexe du port de Trévignon est arrêté de la manière suivante :

Le compte de gestion du budget du port de Trévignon est arrêté de la manière suivante :

Section d'exploitation :

Dépenses : 54 314,51 €

Recettes : 74 132,82 €

Soit un excédent annuel de 19 818,31 €

Et **62 291,36 €** avec l'excédent de fonctionnement 2017 (42 473,05 € en recettes)

Section d'investissement :

Dépenses : 35 352,12 €

Recettes : 25 242,57 €

Soit un déficit annuel de 10 109,55 €

Et **24 380,29 €** avec le déficit d'investissement 2017 (14 270,74 € en dépenses)

Soit un résultat annuel de clôture de **37 911,07 €**

En intégrant les restes à réaliser de 2018 :

Restes à réaliser en dépenses : 3 785,20 €

On obtient un résultat positif de **34 125,87 €**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Considérant l'avis favorable du conseil portuaire lors de sa réunion du 8 mars 2019 ;

Considérant l'avis favorable de la commission des finances, du développement économique et du personnel lors de sa réunion du 11 mars 2019 ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion du trésorier du budget annexe du port de Trévignon pour l'année 2018.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trévignon, le 29 mars 2019
LE MAIRE
Olivier BELLEC

